

La Mobilité sortante ERASMUS + :

Mobilité des étudiants

Critères de sélection et modalités d'accès

- Fiche d'inscription
- Fiche de vœux validée : pré-projet qui intègre le choix du pays et les accords des responsables de formation
- Participation active aux ateliers de préparation
- Rédaction du projet de mobilité et du budget
- Accord formel de la structure du pays d'accueil
- Présentation du dossier individuel pour validation en commission de validation des mobilités internationales (composée du responsable des relations internationales, de la cadre pédagogique et de l'assistante),
- Les informations relatives à la constitution et les dispositions réglementaires sont accessibles sur le site intranet des étudiants

Modalités administratives sont définies par le programme E+ au moyen des documents et outils digitaux de l'UE (procédure et outils via e.campus) :

- l'étudiant éligible contractualise avec l'IRTS et le partenaire d'accueil.
- Il bénéficie d'un accès à la plateforme OLS – Online Linguistic Support pour accéder à une formation en langue.
- Il perçoit une bourse Erasmus + sous condition définies par l'UE et dans la limite de la subvention accordée à l'institut annuellement

Taux des bourses

Le montant des allocations Erasmus + 2020/2021 pour les mobilités des étudiants de l'IRTS a été fixé :

Groupe	Pays de destination	Mobilités études	Mobilités stages
Groupe 1 Pays du programme présentant un coût de la vie élevé	Autriche, Danemark, Finlande, France, Irlande, Italie, Lichtenstein, Norvège, Suède, Suisse, Royaume-Uni	370 €	520 €
Groupe 2 Pays du programme présentant un coût de la vie moyen	Belgique, Croatie, République Tchèque, Chypre, Allemagne, Grèce, Island, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Slovénie, Espagne, Turquie	320 €	470 €
Groupe 3	Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte,	270 €	420 €

Pays du programme présentant un coût de la vie bas	Pologne, Roumanie, Slovaquie, Ancienne République Yougoslave de Macédoine
--	---

Augmentation des bourses ERASMUS+ en 2018 - Enseignement supérieur

Rappel du montant des allocations Erasmus + 2018/2019 pour les mobilités des étudiants de l'IRTS :

Groupe	Pays de destination	Mobilités études	Mobilités stages
Groupe 1 Pays du programme présentant un coût de la vie élevé	Autriche, Danemark, Finlande, France, Irlande, Italie, Lichtenstein, Norvège, Suède, Suisse, Royaume-Uni	370 €	520 €
Groupe 2 Pays du programme présentant un coût de la vie moyen	Belgique, Croatie, République Tchèque, Chypre, Allemagne, Grèce, Island, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Slovénie, Espagne, Turquie	320 €	470 €
Groupe 3 Pays du programme présentant un coût de la vie bas	Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Roumanie, Slovaquie, Ancienne République Yougoslave de Macédoine	270 €	420 €

La reconnaissance des mobilités

Le ministère des solidarités et de la cohésion sociale a élaboré un arrêté pour chaque diplôme où est présentée une maquette nationale de mise en crédits ECTS :

- Assistant de Service Social
- Conseiller en Economie Sociale Familiale
- Educateur de Jeunes Enfants
- Educateur Spécialisé
- Educateur Technique Spécialisé

Chaque formation possède un nombre de modules à valider par semestre.

Lorsqu'un de nos étudiants se rend au sein d'un pays étranger, il élabore un parcours de formation individualisé qui lui permet d'obtenir par équivalence les modules à valider.

Ce parcours prend en compte à la fois les ressources du lieu professionnel d'accueil et/ou de l'établissement de formation et les contraintes de certification du diplôme à acquérir.

De plus, un accompagnement personnel lors du stage est mis en place de manière régulière, via le logiciel SKYPE

- Délivrance des ECTS correspondant au contrat de formation

- Inscription de l'obtention des ECTS dans le livret individuel de formation
- Supplément au diplôme délivré par les organismes de tutelle : pour le diplôme de Conseiller en Économie Sociale et Familiale et à compter de juin 2015 pour les diplômés d'Éducateur Spécialisé, d'assistant de service Social, d'éducateur Technique Spécialisé, et d'Éducateur de Jeunes Enfants.

Mobilité des personnels

- Élaboration, rédaction et présentation du projet de mobilité
- Prise de contact avec l'établissement/université partenaire
- Validation par la commission des mobilités internationales
- Suivi de la procédure interne de mise en œuvre de la mobilité.

Le dispositif d'attribution des bourses est indiqué sur le site en référence au règlement d'allocation présenté ci-dessous

L'enveloppe comprenant des frais de séjour calculés en fonction de la destination et de la durée

Taux frais de séjour :

Groupe	Pays de destination	Taux journalier jour 1-jour 14	Taux journalier jour 15-jour 60
A	Danemark, Irlande, Pays-Bas, Suède, Royaume-Uni	112 €	78 €
B	Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, République Tchèque, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Pologne, Roumanie, Suisse, Turquie	98 €	69 €
C	Ancienne République Yougoslave de Macédoine, Allemagne, Lettonie, Malte, Portugal, Slovaquie, Espagne.	84 €	59 €
D	Croatie, Estonie, Lituanie, Slovénie	70 €	49 €

Les frais de voyage sont calculés en fonction de la distance kilométrique entre le lieu de résidence et le lieu de destination, et en utilisant l'outil de calculateur à distance mis à disposition :

http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/tools/distance_fr.htm